

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES SIEGES N° 2022-17
SEANCE ORDINAIRE DU 10 mai 2022

Membres afférents au conseil :	10	date de convocation :	06.05.2022
Membres en exercice	10	date d'affichage :	06.05.2022
Membres présents	10		

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line, M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald, M. RAGOT Lionel et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

OBJET : Zonage d'Assainissement

Vu la délibération 67-2020 en date du 17 décembre 2020, du conseil communautaire (CCVPO) approuvant la décision de la commune de Les Sièges de transformer son zonage d'assainissement en zonage non collectif, désapprouvant le zonage collectif, décidant que les dossiers règlementaires seront modifiés en ce sens,

Vu la délibération 2021-01 en date du 12 janvier 2021, de la commune de Les Sièges optant pour un zonage d'assainissement non-collectif,

Vu l'arrêté 2021-002 du Président de la CC de la Vanne et du Pays d'Othe prescrivant une enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de Les Sièges,

Vu l'enquête publique du 06 au 20 décembre 2021,

Vu l'avis défavorable au zonage d'assainissement non-collectif de la commune de Les Sièges rendu par le commissaire enquêteur M. JACQUEMAIN José, en date du 14 janvier 2022, Le maire demande au conseil municipal de se positionner à nouveau sur le zonage d'assainissement.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à 9 pour et 1 abstention :

- **DE CONFIRMER** sa position de valider le zonage d'assainissement non-collectif.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Acte rendu exécutoire
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Après dépôt en sous-préfecture le :
Affiché le :
Et publication le :
ID : 089-218903953-20220510-2022_17-DE

A Les Sièges, le 11 mai 2022
Le Maire,
Antoine BARBIRATI

